

RÈGLEMENT DE COURSE 2025

Sixième édition

1 – Présentation course

La Démoniak s'est inspirée de la Big Dog's Backyard Ultra aux USA qui est à l'origine de ce concept.

Elle se court en individuel. Un départ est donné toutes les heures à partir de 17h00 le samedi 5 juillet 2025 sur une boucle de 6km706 et 180D+.

Le temps maximum autorisé pour une boucle est de 60 minutes. Tout coureur n'ayant pas franchi la ligne d'arrivée après 60 minutes de course est éliminé.

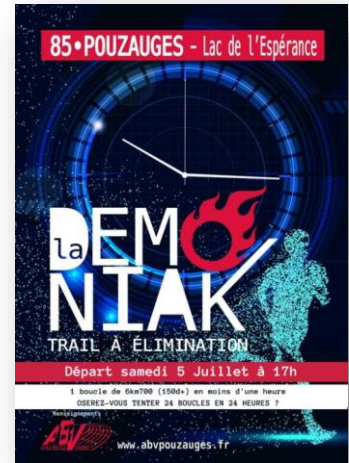
Tous les concurrents se doivent de pointer à chaque fin de boucle au poste de contrôle, sous peine de disqualification.

Exemple : si vous terminez la 1ère boucle en 45 minutes, vous avez 15 minutes avant le prochain départ. Si vous terminez la boucle en 58 minutes, vous n'aurez que 2 minutes de repos. L'attente du prochain départ s'effectuera en zone neutre de ravitaillement. Tous les départs s'effectueront à l'heure pile pour l'ensemble des participants encore en course, tout retard au départ est éliminatoire.

Temps limite de la compétition : 24h, soit 24 boucles pour un total de 161km.

Pour être déclaré vainqueur, un coureur doit terminer une dernière boucle seul (en moins d'une heure).

Si après 23h (et 23 tours) plusieurs coureurs sont encore en course, c'est celui qui franchira le premier la ligne d'arrivée du 24ème tour qui sera déclaré vainqueur.



2 – Éthique et responsabilité

Chaque concurrent s'engage à respecter l'environnement et à ne rien jeter sur le parcours. Il assure son autonomie sur chaque boucle et se doit d'évoluer en respectant le milieu naturel et les bénévoles.

Toute personne présente sur le site de l'épreuve est entièrement responsable des dégâts qu'elle cause sur soi et sur autrui.

Le parcours passe dans des propriétés privées qui nous sont ouvertes seulement le jour de l'épreuve. En conséquence, il est important de respecter l'environnement des sites traversés le jour de la course et de ne pas revenir dans ces propriétés privées en dehors de la course. Un comportement contraire serait considéré comme irresponsable et remettrait en cause l'organisation même de ce trail. Les concurrents suivront un parcours intégralement balisé.

La sécurité est un impératif : un dispositif de sécurité et de santé mis en place par l'organisation est conçu pour apporter son soutien aux participants et aux membres de l'organisation, mais il ne saurait remplacer la vigilance et la responsabilité personnelle de tous. Durant la course, tous les concurrents se doivent assistance mutuelle.

En zone neutre chaque concurrent est responsable de la surveillance de ses équipements et de son ravitaillement.

3 – Conditions de participation

3.1 Âge minimum :

L'inscription est ouverte aux concurrents nés en 2006 et avant (catégories espoirs à masters).

3.2 Licence FFA ou certificat médical :

Afin de valider son inscription, chaque concurrent devra fournir à l'organisation :

- soit une copie de sa licence FFA pour l'année en cours (licence "Compétition" ou "Athlé running" ou "Athlé entreprise" ou "Pass running")

PPS ?

En cas de fourniture d'une photocopie, les participants doivent pouvoir présenter le document original à toute réquisition de l'autorité judiciaire.

Aucun autre document ne sera accepté.

Le certificat ou la copie de la licence devra être obligatoirement envoyé par courrier ou par email dans les 15 jours suivant l'inscription.

3.3 Inscription :

Le droit d'engagement est fixé à 42€ pour les concurrents licenciés FFA et 49€ pour les non licenciés.

3.4 Annulation de l'inscription :

Un concurrent désirant annuler son inscription pourra le faire aux conditions suivantes :

- en cas d'accident ou de maladie grave du coureur, il sera nécessaire de fournir un certificat médical signé et tamponné par le médecin attestant de la contre-indication à participer à la course.
- toute autre cause d'annulation devra être justifiée par un certificat signé et tamponné délivré par l'autorité compétente.
- toute demande de remboursement doit nous parvenir, accompagnée du certificat médical, au plus tard dans les 10 jours qui suivent la manifestation. Les demandes seront traitées dans les deux mois qui suivent l'épreuve.

3.5 Retrait des dossards :

Le retrait des dossards se fera exclusivement au lac de L'Espérance (suivre le fléchage), le samedi 5 juillet 2025 à partir de 14h, sur présentation d'une pièce d'identité avec photo. La présence de chaque concurrent sera obligatoire.

Chaque dossard doit être parfaitement identifiable en toute circonstance.

3.6 Droit à l'image et communication :

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

3.7 Assurances et risques encourus :

Responsabilité civile :

Conformément à la loi, l'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol.

Individuelle accident :

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence sportive. Il est conseillé aux autres participants de souscrire une assurance individuelle complémentaire.

L'organisation tient à préciser aux coureurs que ces courses requièrent un entraînement physi que adapté. En s'inscrivant, le participant renonce de fait à faire valoir toute revendication, de quelque nature qu'elle soit, à l'encontre du club organisateur. Ceci concerne en particulier tout accident, blessure, piquûre d'insecte, vol, dégât sur les biens personnels ou autre, se produisant au cours de l'épreuve.

4 – Infos course

4.1 Briefing d'avant course

Un briefing de l'organisation aura lieu le samedi 5 juillet 16h30 au Lac de L'Espérance, à Pouzauges, afin de communiquer aux concurrents les dernières informations concernant la course ou la météo. La présence de tous les concurrents est indispensable.

4.2 Départ/Arrivée

Le départ et l'arrivée de chaque boucle auront lieu au Lac de L'Espérance, à Pouzauges le samedi 5 juillet à 16h50. Les organisateurs accordent 10 minutes de plus pour la première boucle. Le retour de cette première boucle est impératif avant 18h00 pour continuer l'aventure.

4.3 Parcours :

Le parcours est long de 6km706 pour 180m de dénivelé positif. Il sera intégralement balisé. L'utilisation d'une carte n'est pas nécessaire.

Des contrôles de coureurs auront lieu tout au long du parcours (pointage des dossards), à la discrétion de l'organisation.

Vêtement réfléchissant et lampe frontale seront obligatoires à partir de 22h et pour toute la nuit.

4.4 Ravitaillements

Un pack ravitaillement vous sera remis au retrait des dossards, il sera composé de divers produits salés/sucrés, la liste sera définie dans votre road book la semaine précédant la course.

Un poste de ravitaillement sera mis en place plusieurs fois sur les 24h pour vous proposer d'autres produits comme de la soupe, du café et autres surprises. Votre autonomie alimentaire est donc à privilégier.

Ravitaillement liquide possible à tous les tours sur la zone de départ/arrivée (eau, St Yore, Coca)

4.5 Assistance / Pacers / Public

L'assistance est autorisée uniquement sur la zone de départ/arrivée sur l'ensemble de la course.

Un seul Pacer par concurrent est autorisé, à partir de la boucle 15 soit 8h le dimanche matin 6 juillet 2025, jusqu'à l'avant dernière boucle n°23.

La dernière boucle 24 doit s'effectuer seul, elle est interdite au Pacer.

Pointage obligatoire du Pacer au PC course avant son premier départ. Un dossard spécifique sera remis pour le différencier.

Le Pacer n'est pas sous la responsabilité de l'organisation.

5 – Prix et récompenses

- Tous les participants recevront un Polo technique "La Démoniak" à la fin de leur course.
- Les deux derniers coureurs en course (femme et homme) reçoivent un trophée et un lot.
- Lot pour le 1er au scratch à l'issue de 4 tours (26km) et de 10 tours (67km).
- Bière finisher à chaque coureur.

Les résultats seront en ligne sur le site www.abvpouzauges.fr

6 – Modification de parcours

Les organisateurs se réservent le droit de prendre toutes les dispositions ou de faire toutes les modifications de parcours jugées nécessaires. Ces modifications seront portées à la connaissance des concurrents sur la ligne de départ.

7 – Sécurité et assistance médicale

N° de téléphone d'assistance de l'organisation : donné au retrait des dossards et à n'utiliser qu'en cas d'urgence.

Un poste de secours sera implanté sur la base du Lac de l'Espérance. Il est destiné à porter assistance à toute personne en danger avec les moyens propres à l'organisation ou conventionnés.

Il appartiendra à un coureur en difficulté ou sérieusement blessé de faire appel aux secours en :

- se présentant au poste de secours
- appelant le PC course
- demandant à un autre coureur de prévenir les secours

Il appartiendra à chaque coureur de porter assistance à toute personne en danger et de prévenir les secours.

Un coureur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.

Les secouristes et médecins officiels sont habilités à :

- mettre hors course tout concurrent inapte à continuer l'épreuve
- faire évacuer par tout moyen à leur convenance les coureurs qu'ils jugeront en danger
- faire hospitaliser à leur convenance les coureurs dont l'état de santé le nécessitera

Les frais résultant de l'emploi de moyens de secours ou d'évacuation exceptionnels seront supportés par la personne secourue qui devra également assurer son retour de l'endroit où elle aura été évacuée. Il est du seul ressort du coureur de constituer et présenter un dossier à son assurance personnelle dans le délai imparti.

En cas d'impossibilité de joindre le PC course, vous pouvez appeler directement les organismes de secours (plus particulièrement si vous vous trouvez dans une zone « urgences seulement »).

8 – Dopage

Les participants s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles anti-dopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur

9 – Modification du règlement

L'organisation se réserve le droit d'apporter toute modification au présent règlement. Tout concurrent retirant son dossard et prenant le départ de la course accepte et valide ce règlement.